

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3837-2013

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE
DE CONFIDENTIALITÉ**

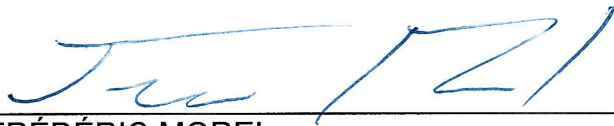
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, FRÉDÉRIC MOREL, directeur, Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :


1. Je suis à l'emploi de la demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Elle demande la confidentialité des informations caviardées, dont le nom des contreparties, contenues au tableau de la réponse à la question 45.3 à la Demande de renseignements n° 11 de la Régie, et reproduites à la pièce Gaz Métro-19, Document 2;
4. En effet, Gaz Métro s'est engagée contractuellement à préserver la confidentialité de ces informations caviardées;
5. De plus, les prix des transactions contenus au tableau de la réponse à la question 45.3 sont des renseignements confidentiels dont la divulgation publique pourrait permettre à des contreparties potentielles d'ajuster leur prix en conséquence;

6. Si de tels renseignements devaient être divulgués publiquement, ils préjudicieraient Gaz Métro dans ses négociations futures avec d'autres contreparties qui ignorent présentement le prix de ladite transaction;
7. Ultiment, une telle divulgation empêcherait Gaz Métro de conclure des transactions au meilleur prix possible et aurait des répercussions négatives sur les coûts du plan d'approvisionnement et sur les tarifs qui en découlent;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:


FRÉDÉRIC MOREL

DÉCLARÉ solennellement devant moi,
À MONTRÉAL, ce 30^e jour de janvier 2014


Commissaire à l'assermentation pour tous les districts

